



IMPORTANT : Voir les consignes de collectes au verso et conserver ce document.



COLLECTE DES DÉCHETS ET DES RÉSIDUS ALIMENTAIRES :

MATIÈRES ACCEPTÉES

- ◆ Déchets domestiques non recyclables et non dangereux
- ◆ Sacs mauves de résidus alimentaires* (pelures de légumes, repas et viande périmés, os, coquilles d’œufs, écales de noix, marc de café, etc.)

***Les sacs mauves doivent être remplis au moins à moitié, fermés à double nœud, et déposés dans le bac à déchets extérieur. Les résidus alimentaires seront biométhanisés.**

***Sacs disponibles aux bureaux municipaux et bibliothèques.**

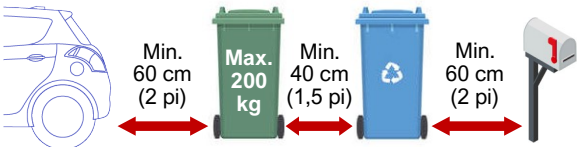


MATIÈRES INTERDITES

- ⊘ Matières devant être apportées dans un point de dépôt (**tableau ci-bas**)
- ⊘ Résidus verts, matières recyclables, sacs mauves contenant des déchets
- ⊘ Liquides, fumier, carcasses d’animaux, déchets médicaux

CONSIGNES POUR LA COLLECTE DES BACS ROULANTS

1. La veille ou avant **6 h AM**, placer les bacs sur une seule rangée parallèle à la rue, sans empiéter sur le trottoir ou la rue. Orienter les roues vers la maison.
2. En hiver, déneiger le couvercle et reculer les bacs à 1,2 m (4 pi) de la rue.
3. Une fois vidés, retirer les bacs du bord de la rue avant la fin de la journée.



COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES :

CONSIGNES DE TRI

1. Vider puis rincer légèrement les contenants. Défaire les boîtes.
2. Séparer les matières différentes et les couvercles, sauf les petits bouchons.
3. Éviter d’ensacher les matières, sauf le papier déchiqueté et les sacs.
4. Ne pas utiliser de sac opaque pour ensacher les matières.



COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES (SUITE) :

MATIÈRES ACCEPTÉES

Imprimés et emballages en papier/carton

- ◆ Circulaires, enveloppes, cahiers, sacs, boîtes, etc.
- ◆ Papier déchiqueté (dans un sac noué transparent)



Contenants et emballages en plastique

- ◆ Contenants, bouteilles, pots et emballages
- ◆ Verres et barquettes en styromousse
- ◆ Sacs et pellicule peu souillés (dans un sac noué)



Contenants en verre

- ◆ Bouteilles et pots



Contenants et emballages en métal

- ◆ Canettes, contenants, couvercles et autres emballages
- ◆ Boîtes de conserve (couvercle inséré à l’intérieur)
- ◆ Papier d’aluminium (en boule)



MATIÈRES REFUSÉES

- ⊘ Papier/carton **souillé**
- ⊘ Papier de cuisson, papier carbone
- ⊘ Bois, cartables



- ⊘ Autres objets en plastique
- ⊘ Plastique biodégradable ou PLA
- ⊘ Styromousse de protection
- ⊘ Courroie, corde, boyau
- ⊘ Pellicule agricole ou commerciale



- ⊘ Vaisselle, verre trempé (Pyrex)
- ⊘ Vitre, miroir, cristal, céramique
- ⊘ Ampoules, tubes fluorescents



- ⊘ Piles, batteries, ferraille
- ⊘ Bonbonnes (aérosols, etc.)
- ⊘ Matières devant être apportées dans un point de dépôt →



COLLECTE DES RÉSIDUS VERTS :

MATIÈRES ACCEPTÉES

- ◆ Feuilles et aiguilles d’arbres, brindilles, sciures de bois non traité
- ◆ Résidus végétaux de jardinage et désherbage, gazon, citrouilles



MATIÈRES REFUSÉES

- ⊘ Plastique, attaches, déchets, branches
 - ⊘ Plantes exotiques nuisibles* (berce du Caucase, renouée japonaise, etc.)
- *Ces plantes doivent être jetées aux déchets, dans un sac noué.**

CONSIGNES POUR LA COLLECTE

1. Placer les résidus dans des sacs **en papier**. Fermer en roulant les rebords.
2. La veille de la collecte, placer les sacs en bordure de rue.
3. Pratiquer l’herbicyclage et le feuillicyclage pour réduire la quantité collectée.



COLLECTE DES GROS REBUTS :

MATIÈRES ACCEPTÉES

- ◆ Gros rebuts **hors d’usage** (fauteuil, matelas, sommier, bureau, tapis, etc.)
- Poids et dimensions maximums : 35 kg (75 lbs) ; 2 × 1,2 m (6 × 4 pi)**

MATIÈRES REFUSÉES

- ⊘ Matières devant être apportées dans un point de dépôt (**tableau ci-bas**)
- ⊘ Objets en bon état, petits rebuts, sacs de déchets, boîtes en carton

CONSIGNES POUR LA COLLECTE

1. De 1 à 3 jours avant la collecte, placer les gros rebuts en bordure de rue, au sol, sans les empiler (**remorques refusées**).
Volume total maximal : 3 m³ de rebuts par adresse.
2. Attacher les toiles en boules faciles à manipuler. Les couper au besoin.
3. Placer les métaux à part (pour les ferrailleurs).
4. Donner les objets en bon état : cloches à vêtements au **Dépanneur Ferland**, **Comptoir de partage St-Pierre** 418-828-9169, **Entraide Agapè** 418-661-7485, **Donner au Suivant** (mi-mai à mi-oct.), **Mégarecyclage**, **LesPAC**, etc.

MATIÈRES DEVANT ÊTRE APPORTÉES DANS UN POINT DE DÉPÔT :

- ◆ Peinture, antigel, huile, filtres à huile/antigel
- ◆ Aérosols, produits inflammables
- ◆ Batteries, tubes/ampoules au mercure (Hg/UV)



D

É

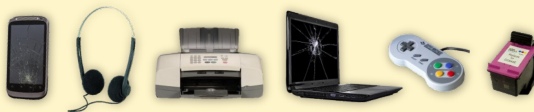
- ◆ Résidus domestiques dangereux (produits portant ces symboles) :
- ◆ Appareil réfrigérant ou à essence
- ◆ Grosse batterie, pneus, métaux, fils électriques



É

É

- ◆ Appareils électroniques, cartouches d'encre

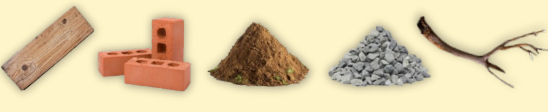


É

B

É

- ◆ Matériaux de construction, béton, asphalte
- ◆ Terre, sable, gravier, souche, branches



É

POINTS DE DÉPÔT

D Dépôts municipaux : 2478 ch. Royal, Sainte-Famille
3491 ch. Royal, Saint-François
6822 ch. Royal et 107 ch. de la Chalouperie, Saint-Laurent

É Mégarecyclage : 517 rte des Prêtres, Saint-Pierre
(1^{er} samedi de mai, 9h à 14h)

É Écocentre : 425 boul. Raymond, Québec
(5 visites gratuites par année)

B Bureau en gros : 843 rue Clemenceau, Québec